

RESPONSABLE DE SECTEUR

Entreprises privées de services
à la personne

Le responsable de secteur est un maillon essentiel du service à la personne à domicile. C'est lui qui coordonne et organise l'ensemble de ce service. Il participe ainsi à l'organisation et à la qualité des prestations au domicile du particulier. Il évalue ses besoins et veille au bon déroulement du service.

C'est un métier très polyvalent, le responsable de secteur est à la fois manager car il recrute et encadre les personnels intervenants, mais aussi gestionnaire car il s'assure de la qualité du service en lien avec l'ensemble des partenaires.

Salaire débutant:
1 800 - 2 200 € brut

Domaine d'activité:
Encadrement dans le secteur
du service à la personne

Autres appellations:
Responsable d'agence de
services à la personne



MISSIONS

Les missions du responsable de secteur sont très variées et ne laissent pas de place à la routine.

Le responsable de secteur informe, conseille et met en place les prestations proposées par le service, en réponse aux demandes des clients et au regard du contexte législatif et réglementaire.

- Il développe et entretient des partenariats avec les acteurs et les tutelles du secteur afin de répondre aux besoins des clients.
- Il anime et manage les équipes d'intervenants dont il a la responsabilité, et participe à leur recrutement.

- Il contribue au développement de l'activité et à l'amélioration de la qualité des services proposés en lien avec les objectifs stratégiques économiques décidés par la Direction.
- Il est le garant de la démarche qualité dans les activités qu'il gère.
- Il doit être aussi attentif aux conditions de travail des intervenants qu'à la qualité du service et des prestations.



COMPÉTENCES

- Le responsable de secteur doit avoir le sens de l'organisation, notamment pour coordonner les interventions des différents partenaires et assurer le bon déroulement des plannings d'intervention.
- Il doit également être dynamique, réactif et faire preuve d'une grande capacité d'initiatives pour faire face aux imprévus et répondre aux besoins des clients.
- Il doit être compétent en matière de gestion des ressources humaines, savoir animer et coordonner une équipe d'intervenants, avoir un bon sens relationnel.
- Il doit avoir une capacité de négociation, d'écoute et de médiation, mais aussi faire preuve d'esprit d'équipe.
- Il doit enfin avoir une connaissance approfondie de la législation sociale, afin de concilier les bonnes conditions de travail des intervenants et la qualité des prestations dispensées.



CADRE DE TRAVAIL

Le métier de responsable de secteur peut s'exercer auprès de différentes structures : en entreprise d'aide à domicile, en entreprise de services à la personne, en centre communal d'action sociale (CCAS, service d'aide à domicile) ou encore en association d'emploi familial. C'est par ailleurs un métier en constante évolution. Les demandes des patients évoluent et il faut donc adapter l'offre de service sans cesse.

De la même manière, la réglementation sanitaire et sociale ou celle liée aux conditions de travail sont en constant changement et il faut régulièrement se tenir informé.

Le responsable de secteur peut être aidé par un ou deux assistants de secteur.



FORMATIONS

De nombreuses formations permettent d'accéder aux fonctions de responsable de secteur :

- BTS Services et Prestations du Secteur Sanitaire et Social (SP3S),
- BTSA Développement, animation des territoires ruraux,
- DUT carrières sociales Assistance sociale,
- Licences professionnelles :
 - de Management des organisations option Gestion d'établissements sanitaires et sociaux,
 - de Management des organisations option Secteur associatif,



ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Les métiers de l'encadrement dans le domaine du service à la personne offrent de nombreuses opportunités professionnelles et possibilités d'évolution : responsable régional dans le cadre de réseau de structures de Services à la Personne, gestionnaire de SPASSAD, responsable qualité, responsable « RH » ou formation...

Les métiers de l'encadrement offrent également la possibilité d'aller exercer dans des secteurs annexes : crèches, EHPAD, établissements sociaux et médico-sociaux.

Il est aussi possible de créer sa propre structure, le marché étant en constante expansion.